



METAUX

*L'efficacité
Réformiste*

**COMITE DE
COORDINATION
DES SYNDICATS
FORCE OUVRIERE**



**« Les négociations transnationales en Europe :
Où en est-on ? Problèmes rencontrés ?
Quelles perspectives ? »
Colloque Europe et Société 5 & 6 février 2008
Maison de l'Europe, Paris**



Europe et Société au fil des années et de ses différentes manifestations s'est efforcé d'offrir un cadre de dialogue et de réflexion aux acteurs économiques et sociaux européens liés à l'existence et au développement du modèle social.

Partant du constat d'un développement de la négociation transnationale dans les entreprises davantage centré sur l'international avec comme thème dominant la responsabilité des entreprises (RSE) mais aussi plus récemment des accords plus spécifiquement européen portant sur les restructurations, la santé, sécurité, égalité des chances, conciliation vie privée et professionnelle, handicapés.... avec une implication plus ou moins appuyée des comités d'entreprise européens (CEE).

Europe et Société entend réaliser un état des lieux, faire le point des problèmes rencontrés et s'interroger sur les perspectives. Ainsi l'absence d'un cadre juridique approprié, oblige les acteurs à innover mais aussi à une relative prudence. Quel devenir pour ces accords, que faut-il entreprendre pour leur donner un socle permettant de les consolider et de les sécuriser ? C'est l'enjeu de ce colloque.

Les négociations transnationales en Europe : où en est-on, accords existants, problèmes rencontrés ?

Le plan de travail de l'étude s'organise autour de 4 parties :

- un retour sur l'histoire de la négociation transnationale d'entreprise
- un état des lieux de la négociation transnationale d'entreprise en Europe
- des questions ouvertes par le développement de la négociation collective transnationale
- la proposition par la commission européenne de définir un cadre optionnel européen pour la négociation collective transnationale

La négociation transnationale d'entreprise (NTE) n'est pas un phénomène nouveau.

Les années 60/70 représentent le premier moment de cristallisation de nombreux débats et interrogations théoriques et pratiques (*croissance des entreprises, régulation du travail et de l'emploi, représentation des salariés*)

Des premiers accords européens sont conclus à partir des années 80 essentiellement au sein du groupe BSN-Danone.

Développement des CEE après l'adoption de la directive européenne du 22 septembre 1994.

Le recensement dressé par la DG Emploi et affaires sociales de la commission européenne fin 2005 fait état de plus de 95 textes conclus dans plus de 65 entreprises dont 38 sous le vocable « d'accords-cadres internationaux » (ACI) qui ont une portée juridique et ressemblent à des accords collectifs.

Implication forte du secteur de la métallurgie, les CEE ont été impliqués dans près des deux tiers des textes conclus.

2 conclusions générales de l'étude :

a) dynamisme actuel des négociations

b) grande diversité dans la forme, le contenu et la portée des textes adoptés

Si les accords conclus dans le cadre de la négociation transnationale le sont principalement par des entreprises européennes, les codes de conduite sont en revanche présents majoritairement dans les firmes nord-américaines.

Si la référence aux normes de l'OIT (*déclarations relative aux droits sociaux fondamentaux au travail*) reste la source, certains de ces droits sont présentés « à l'européenne ».

Quel rôle pour les CEE dans la NTE ?

Relation de réciprocité entre développement des CEE et développement de la NTE.

Les interrogations portent d'une part sur les capacités et la légitimité du CEE, instance d'information et de consultation, à endosser une fonction de négociation.

Réponse de la FEM : la négociation collective est une compétence fondamentale des syndicats nationaux et de leurs représentants locaux, sur la base de la législation nationale et des diverses pratiques en vigueur dans les différents pays. Etant donné que la responsabilité des mandats incombe aux syndicats, les CEE ne disposent pas d'un mandat pour la négociation collective et ne doivent pas devenir les partenaires des directions d'entreprises pour ces questions.

DG emploi : le thème de la négociation collective transnationale peine à s'imposer, l'adoption de la communication sur un cadre optionnel pour la négociation transnationale est reportée en **juin prochain**. A noter le lancement simultané de la révision de la directive sur les comités d'entreprise européens. Dans la même période l'UE annoncera un projet devant traiter de **l'anticipation des changements**.

En conclusion générale, la NTE se développe actuellement en Europe au croisement d'un double mouvement qui revoie à la fois à des pressions venues du bas (*fédérations syndicales, européennes ou internationales*) et à des propositions venues du haut (*commission européenne*).

Rédigé le 7 février 2008

par Patrick BIAU Secrétaire du Comité de Groupe Renault